

Les entreprises canadiennes ne sont évidemment pas inconnues dans les Antilles. Plusieurs sociétés représentées ici aujourd'hui sont bien implantées dans la région depuis fort longtemps. Si nous réussissons toutefois à promouvoir cette coopération industrielle à laquelle nous aspirons, nous pouvons facilement envisager pour l'avenir toute une gamme de nouvelles activités dans la région, réalisées conjointement par des intérêts canadiens et antillais du CARICOM. L'agriculture, les pêches, la petite industrie manufacturière comme la fabrication d'éléments de mobilier et de construction, le commerce, les activités financières et les autres industries de services offrent certainement de telles possibilités de coopération si les gouvernements des deux parties créent les conditions qui amèneront l'entreprise privée canadienne à penser qu'une telle coopération industrielle avec les Antilles est attrayante et profitable à tous.

Au Canada, nous préparons déjà des politiques de développement économique adaptées aux années 80. Nous le faisons non seulement pour nous adapter à la difficile conjoncture économique internationale des dernières années, mais plutôt parce que nous sommes nous aussi conscients d'un déplacement des rapports de concurrence à l'échelle mondiale. Il nous faut donc nous doter de nouvelles stratégies si nous voulons connaître une croissance économique satisfaisante et stable au cours de la prochaine décennie, et je considère le nouvel Accord comme l'un des mécanismes dont nous avons besoin pour affronter les défis commerciaux qui s'annoncent toujours plus difficiles dans les années 80.

Vous êtes vous-mêmes plus précis dans vos plans de développement. Aussi devrions-nous unir nos efforts pour que cet Accord soit mis en application le plus tôt possible. À cette fin, je propose à mes collègues du CARICOM que la première réunion du Comité conjoint prévu dans l'Accord se tienne au Canada au cours des prochains mois, de façon qu'il puisse commencer à recenser les secteurs et les possibilités d'une éventuelle coopération industrielle. Il serait à espérer que le Comité se réunisse à nouveau dans les douze prochains mois par exemple, peut-être cette fois au niveau ministériel, afin de fournir l'élan nécessaire à la poursuite des projets coopératifs inspirés par l'Accord.